

# HUMOUR/JEUX

redaction.union@sonapresse.com

## Les mots fléchés de A.J.MOUGNENGUE N°7393

VÊTEMENTS	TYPÉ		FOUINEUSE	TOUT TERRAIN			
GAMBADE	ABOUTISSEMENT			ARTICLE		AVION	
						CASTE	
ÉLOIGNÉES							TANTALE
PAUVRETÉ					GUÈRE		
					PAYS D'ASIE		
DÉVÊTU		ANIMAL		POISSON		SIMPLE	HARDIES
CITÉ				OTAN ANGLAIS			
				HABITE			
ÉCERVELÉES							
ROTIES							BORNÉ
MORTELS					VÉCU		
BLÉ SUÉDOIS					CONSERVATEUR		
	DIFFICULTÉ		ARGON	EN BOURGOGNE		CRACK	
	NOTE		BRANCHÉ			UNION LIBRE	
	RIGIDITÉ						PERPÉTUELLES

## L'INSOLITE DU JOUR

### Un prisonnier s'évade... pour aller travailler

DRÔLE d'évasion au centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan (Gironde, France) racontée par nos confrères de Sud-Ouest. Le 4 septembre dernier, un des détenus a en effet été considéré comme officiellement en cavale pour ne pas avoir réintégré sa cellule le soir-même. Il bénéficiait depuis 2020 d'un régime de semi-liberté lui permettant d'aller et venir en journée à condition de dormir au sein de la prison.

Interpellé lors d'un banal contrôle de police, l'homme ne fuyait pourtant pas sa peine. Au contraire, il préparait sa réinsertion en exécutant différents petits contrats dans la restauration collective. Seul problème, son contrat du moment se trouvant trop loin de la prison, il a décidé de ne pas rentrer au centre pénitentiaire. Un

argument qui n'a visiblement pas convaincu le tribunal correctionnel de Bordeaux qui l'a condamné à six mois de prison à domicile avec surveillance électronique.

Si le comportement du détenu face à ses obligations judiciaires est questionnable, sa motivation à se réintégrer ne l'est pas. Condamné à de la prison ferme en 2019 et écroué en février 2020, l'homme a commencé à travailler aussi vite que possible. Enchaînant les petits contrats et les remplacements en tant que cuisinier, il a même travaillé pour l'administration durant son régime de semi-liberté.

Plus étonnant encore, le détenu avait trouvé un CDI dans la restauration en prévision de la réouverture complète des restaurants. Comble de l'histoire, ce contrat devait démarrer le 7 juin 2021, jour de son procès. Son avocate a dénoncé un système pénitentiaire défaillant.

**Solution de la grille N° 7392**

E	D	E	F	U					
E	T	H	I	O	P	I	E	N	S
E	O	N	A	V	E	A			
S	I	N	D	A	R	A	N	L	
N	O	E	L	N	O	T	E		
R	C	L	L	I	B	I	S		
E	U	T	E	R	P	E			
A	L	L	E	G	A	T	I	O	N
A	U	N	E	R	M	I			
U	N	I	R	A	N	I	E	N	
T	A	A	R	E	G	O			
S	E	T	S	A	N	Z	A	S	





## Forfaits Max

### Un maximum de générosité

Tapez \*222\*3\*2#

4H = 2 400F

10H = 5 000F

60H = 26 000F

